

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES VERBAL****De la séance du 26 novembre 2002****Présents**

Serge BERSTEIN, Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Jacques GABAS, Patrice-Michel LANGLUME, Christian LARGER.

Marion MIOSSEC, Léonore BELGHITI, Manuel BOUGEARD, Jean-Baptiste GOULARD, Antoine COLOMBANI, Caroline RICCI.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Marie-Louise ANTONI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration M. PEBEREAU), Bruno MAQUART, François RACHLINE (procuration J.E COMBES).

Kamal AMAKRANE (procuration J.B GOULARD), Pierre CHASSAT.

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD.

Jacques ANDREANI, Jean-Paul FITOUSSI (procuration M. PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL (procuration M. PEBEREAU), Jacky RICHARD (procuration M. PEBEREAU), Jean-François TROGRILIC (procuration M. PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
Guillaume PIKETTY	directeur adjoint,
Mme Morgane LE BERRE	directrice de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la Communication,
Mme Marina KUNDU	chargée de mission.

- | | |
|--|-------|
| I. Election du vice-président étudiant. | p. 2 |
| II. Résolutions complémentaires sur les conditions de passage en Cycle du diplôme des étudiants en accord d'échange. | p. 2 |
| III. Départ à l'étranger des étudiants du premier cycle. | p. 3 |
| IV. Examens 2002 et informations sur la rentrée 2002-2003. | p. 8 |
| V. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2002. | p. 11 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2002

La séance est ouverte 8 h 30, sous la présidence de Michel Pébereau.

I. ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

Michel PEBEREAU rappelle que Simon Janin, jusqu'ici vice-président étudiant du Conseil de Direction, a présenté sa démission parce qu'il devait partir en stage à l'étranger. Il convient donc aujourd'hui d'élire un nouveau vice-président étudiant du Conseil de Direction. Il demande s'il y a des candidats.

Jean-Baptiste GOULARD présente sa candidature.

Manuel BOUGEARD est également candidat à la vice-présidence étudiante du Conseil.

Vote :

Manuel BOUGEARD est élu vice-président étudiant du Conseil de Direction par 12 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

II. RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CONDITIONS DE PASSAGE EN CYCLE DU DIPLOME DES ETUDIANTS EN ACCORD D'ECHANGE

a) Exposé

Guillaume PIKETTY rappelle qu'il existe deux types d'admission en cycle du diplôme pour les étudiants ayant accompli tout ou partie de leurs études niveau *undergraduate* à l'étranger. Il s'agit soit du Cycle international d'études politiques (CIEP), qui est en fait une 4^{ème} année légèrement aménagée, soit, pour les étudiants ayant accompli au moins trois années dans un cycle d'enseignement supérieur à l'étranger, de la possibilité de venir suivre à Sciences Po quelques modules d'enseignement directement en rapport avec le cursus que ces étudiants suivent dans leur université d'origine. Les propositions de résolution présentées ce soir ont été examinées en groupe de travail après avoir été élaborées par la DAIE et la direction des études et de la scolarité. Elles ont reçu à l'unanimité un avis favorable de la Commission paritaire le 18 novembre dernier. L'idée est de mettre au point un système qui permettra de répondre de façon transparente et rigoureuse à la demande d'un nombre croissant d'étudiants en accord d'échange, qui, après avoir suivi quelques modules à Sciences Po, souhaitent rester ou revenir à Sciences Po pour obtenir à terme le diplôme de l'IEP de Paris. Ces étudiants étaient une douzaine à la fin de la dernière année universitaire. Leur nombre devrait augmenter. Sept résolutions sont soumises au Conseil de Direction pour adoption. En substance, elles posent d'abord qu'un étudiant en accord d'échange inscrit dans quelques modules du cycle du diplôme doit les suivre comme n'importe quel autre étudiant inscrit dans ce module. Le deuxième principe est qu'un étudiant venu à Sciences Po en accord d'échange et qui souhaiterait poursuivre ses études en cycle du diplôme afin d'obtenir le diplôme de Sciences Po devra faire l'objet d'une procédure d'admission en CIEP, qui est la procédure normale pour un étudiant international souhaitant entrer en cycle du diplôme. Si l'admission est prononcée, le jury du diplôme sera sollicité pour valider les modules déjà effectués dans le cadre de l'accord d'échange au titre de la scolarité de l'ensemble du cycle du diplôme. Guillaume Piketty précise que les étudiants en accord d'échange

pourront soit rentrer dans leur université d'origine y achever leur cursus, pour ensuite se présenter à l'admission à Sciences Po selon les modalités prévues par ces nouvelles résolutions, soit rester à Sciences Po, solliciter l'admission, et, le cas échéant, passer le diplôme avant de rentrer achever leur cursus dans leur université d'origine.

b) Questions et observations

Marion MIOSSSEC estime que la charge de travail est trop lourde pour les étudiants étrangers.

Guillaume PIKETTY répond qu'il y a parfois une certaine tendance à la confusion. Il faut distinguer entre les étudiants en CIEP et les étudiants en accord d'échange, qui n'ont pas la même charge de travail.

c) Vote

Les sept propositions de résolutions sont adoptées à l'unanimité.

III. DEPART A L'ETRANGER DES ETUDIANTS DE PREMIER CYCLE

a) Exposé

Marina KUNDU rappelle que le départ à l'étranger des ces étudiants, organisé par la DAIE, Sciences Po Avenir et le 1^{er} cycle est une obligation de scolarité depuis deux ans. Lorsque cette année à l'étranger est présentée aux étudiants devant partir, on leur rappelle leur responsabilité, qui commence avec la préparation au départ. Cette préparation se fait pendant toute la 2^{ème} année. Ils ont également une responsabilité d'accueil pendant cette 2^{ème} année, où ils sont mêlés à des étudiants étrangers en échange à Sciences Po. Une fois à l'étranger, ces étudiants ont des responsabilités sur place. En 2001-2002, 266 étudiants sont partis en séjour d'études à l'étranger, une grande majorité dans des pays anglophones. Cette année, 302 étudiants sont partis. On constate des modifications dans la répartition des zones de départ. Le nombre d'étudiants partant en Italie et aux Etats-Unis a baissé. Un nombre plus important d'étudiants ont choisi l'Amérique latine, l'Espagne et le Portugal, les pays germanophones et les pays d'Europe centrale et orientale, ce qui s'explique en partie par le départ d'étudiants des 1^{ers} cycles délocalisés. On constate également une diversification vers l'Asie et l'Afrique. En ce qui concerne les stages à l'étranger, 54 étudiants sont partis en 2001-2002, contre 126 cette année. La majorité sont partis dans des pays d'Europe de l'Ouest. En ce qui concerne les ressources mises à la disposition des étudiants pour préparer le départ, une brochure contenant toutes les informations nécessaires leur est distribuée.

Les réunions d'information, qui commencent dès la rentrée, continuent tout au long de l'automne. Elles portent sur chaque zone géographique et chaque pays et sont animées par les responsables de ces zones à la DAIE, ainsi que par les responsables des stages. Il y a des salles de documentation où on peut trouver des rapports rédigés par des étudiants qui ont déjà passé une année à l'étranger. Les sites Web de toutes les universités partenaire sont en lien avec le site de Sciences Po. Surtout, les étudiants peuvent avoir des entretiens personnels avec des membres de la DAIE pour affiner leur projet, ce qu'ils font quotidiennement en novembre et décembre. Les forums entreprises sont également une source d'informations, tout comme les journées internationales de décembre, où les étudiants internationaux en séjour d'études à Sciences Po présentent leur université d'origine. Pour les séjours d'études, Sciences Po a aujourd'hui un réseau de 240 universités partenaires, ce qui constitue un choix énorme pour les étudiants. Il y a différentes perspectives possibles pour un séjour à l'étranger. Les étudiants peuvent se tourner vers des disciplines nouvelles. Par exemple, une étudiante est partie l'année dernière à l'université d'Arizona, où elle a suivi des cours de peinture. Elle va exposer ses tableaux lors des journées internationales. Les étudiants ont également la possibilité d'approfondir une spécialisation existante. Ainsi, un étudiant est parti à Dublin pour faire du journalisme. Quand il est rentré, il a choisi la majeure de journalisme en 4^{ème} année et a trouvé un stage de journalisme en Irlande. Enfin, les étudiants peuvent se concentrer sur l'apprentissage linguistique, notamment en Asie. Par exemple, une étudiante est partie à Singapour pour étudier le malais.

Les stages à l'étranger, qui sont une étape vers l'insertion professionnelle, nécessitent une forte motivation de la part de l'étudiant. Quatre grands secteurs proposent des stages aux étudiants : les entreprises, les administrations, les organismes du secteur culturel et ceux du secteur humanitaire. La brochure remise aux membres du Conseil de Direction comporte des exemples de stages effectués.

En ce qui concerne les étapes à suivre pour partir à l'étranger, il y a deux phases. La première est la procédure d'orientation. Tout au long du premier semestre de la 2^{ème} année, les étudiants élaborent leur projet. Ils ont jusqu'au 6 janvier pour remettre un dossier de candidature contenant leurs six préférences d'universités, une lettre de motivation rédigée dans la langue du pays demandé et en français, un CV, des relevés de notes depuis le baccalauréat et dans certains cas des résultats de tests de langue, notamment pour les pays anglophones. Les étudiants doivent accepter la proposition d'affectation qui leur est faite en fonction de ce dossier. La deuxième phase est l'admission proprement dite par les universités d'accueil. Puisque ce sont elles qui décident de l'admission des étudiants, à partir de février, les étudiants remplissent les dossiers d'inscription qui sont propres à chaque université. Les demandes de stages sont à présenter à Sciences Po Avenir pendant le semestre de printemps. Avant le départ, il faut également une préparation logistique, notamment pour les visas, les billets d'avion et l'assurance médicale.

En ce qui concerne la procédure de présélection à partir des dossiers, les responsables de la DAIE ou de Sciences Po Avenir examinent le profil d'ensemble de la candidature, surtout la lettre de motivation, où l'étudiant montre son implication et son investissement dans le projet. Pour certaines universités, les résultats académiques et le niveau de langue sont également des critères importants. Ensuite, une Commission d'orientation composée de responsables du 1^{er} cycle, de la DAIE, de Sciences Po Avenir et d'élus étudiants propose une affectation à l'étudiant début février.

En ce qui concerne les implications financières de l'année à l'étranger, les étudiants en séjour d'études ou en stage à l'étranger restent inscrits à Sciences Po et doivent donc payer leurs frais de scolarité à l'Institut. En dehors de l'Europe, ils ne conservent malheureusement plus leur couverture sociale. Ils doivent donc prendre une assurance maladie avant leur départ, ce qui peut être coûteux dans certains pays. Les étudiants boursiers conservent généralement leur bourse. En ce qui concerne les ressources propres à Sciences Po, le fonds de mobilité internationale attribue des aides aux étudiants selon deux critères : le critère social et le coût de la vie dans le pays d'accueil. En 2001-2002, 147 000 euros ont été distribués à 40 % des étudiants partant à l'étranger. Cette année, ce fonds a été doté de 250 000 euros. D'autres sources d'aide financière existent en dehors de Sciences Po. On conseille aux étudiants de se renseigner sur les bourses SOCRATES ou sur les aides de leur région ou de leur ville d'origine. Puisque les étudiants paient à Sciences Po, ils sont exemptés des droits de scolarité dans les universités d'accueil, ce qui est très important, notamment dans un pays comme les Etats-Unis, où les droits de scolarité sont très élevés. Mais certaines universités peuvent exiger d'autres types de frais. Pour les stages, des bourses peuvent être accordées pour certains projets spécifiques.

L'année à l'étranger est une année pivot entre les deux cycles. Le passage en 4^{ème} année est conditionné par la validation de l'année à l'étranger. Les étudiants doivent passer au minimum huit mois à l'étranger, en stage ou en séjour d'études. A l'issue de cette année, ils doivent rédiger un rapport de dix pages pour les séjours d'études et de vingt pages pour les stages. Pour valider le séjour d'études, il faut en outre fournir en début d'année à la DAIE la liste des enseignements suivis. Les étudiants doivent suivre le même nombre de cours qu'un étudiant régulièrement inscrit dans l'université d'accueil. Dans une université européenne, il faut obtenir entre 50 et 60 crédits pour une université ayant le système ECTS. Ils doivent par ailleurs respecter les exigences propres à chaque université d'accueil, par exemple en ce qui concerne les modalités de participation ou la réussite aux examens. A l'issue de leur séjour, les étudiants doivent présenter les relevés de notes obtenus. En ce qui concerne les stages, Sciences Po Avenir va introduire cette année une forme de « contrôle continu ». Un questionnaire sera envoyé tous les deux mois aux étudiants, afin de s'assurer que le stage se déroule bien. A l'issue du stage, une lettre de recommandation ou d'évaluation doit être fournie par le directeur de stage.

L'année prochaine, 433 étudiants devront partir à l'étranger. Parmi eux, 23 viendront de Dijon, 41 de Nancy et 22 de Poitiers. A l'heure actuelle, 517 places sont proposées en séjour d'études. Le nombre de places qui seront proposées en stage compléteront cette offre.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU souligne la formidable transformation de Sciences Po en quelques années. L'explosion des séjours à l'étranger est une chose extraordinaire pour les étudiants. Ceux qui connaissent Sciences Po depuis quelques années voient à quel point la formation à Sciences Po est transformée par ces séjours longs à l'étranger, dont les anciens diplômés de Sciences Po n'ont pas bénéficié. On ne peut que s'en féliciter.

Christian LARGER estime qu'en ce qui concerne le suivi des stages les étudiants n'ont pas vraiment besoin d'un contrôle continu, mais plutôt d'un point fixe par rapport à la France, qui leur permette de communiquer quand les choses vont mal. L'entreprise est un milieu souvent plus difficile à intégrer. Il est important que les étudiants puissent avoir un contact en cas de difficulté.

Léonore BELGHITI demande des précisions sur les frais supplémentaires que peuvent exiger certaines universités. Par ailleurs, certaines universités, surtout anglo-saxonnes, demandent un bon niveau en test de langues. Elle demande s'il est possible de faire en sorte que ce ne soient pas toujours les étudiants ayant le meilleur niveau d'anglais qui aillent dans des universités anglo-saxonnes. Il serait bon que des étudiants dont le niveau est plus faible puissent également y aller pour progresser en anglais.

Jean-Jacques GABAS ? demande combien de crédits ont les étudiants à l'issue de l'année à l'étranger.

Antoine COLOMBANI pense que la procédure de choix des universités dans lesquelles partent les étudiants peut encore être améliorée. Le système des trois choix d'universités n'est pas vraiment adapté, puisque seul le premier choix est réellement pris en compte. La répartition se fait en fonction des demandes sur telle ou telle université. A moins d'avoir fait un deuxième ou un troisième choix qui se porte sur une université que personne n'a prise en premier choix, il y a très peu de chances d'obtenir l'université de son choix. Il faudrait évoluer vers un système où les trois choix soient pris en compte de façon égale dès le départ. Par ailleurs, il pense que la Commission d'orientation devrait jouer un plus grand rôle dans la répartition des séjours et ne devrait pas se contenter d'enregistrer les décisions prises à la suite des entretiens individuels avec les chargés de mission. Ces changements devraient améliorer la procédure et permettre aux étudiants de vraiment partir dans l'université de leur choix.

Marion MIOSSEC demande s'il est possible de partir dans des universités qui ne sont pas partenaires de Sciences Po. Les universités partenaires sont nombreuses, mais certaines zones sont relativement peu couvertes, notamment l'Afrique en dehors de l'Afrique du Sud et du Maghreb. Elle veut savoir s'il est quand même possible de partir ou si les démarches risquent d'être trop lourdes pour les étudiants.

Caroline RICCI remarque que dans le bilan de l'année universitaire 2001-2002, il est indiqué que deux étudiants n'ont pas validé leur 3^{ème} année. Elle demande ce qui leur est arrivé et ce qui est prévu en cas de non validation.

Manuel BOUGEARD rappelle que les étudiants qui choisissent d'aller dans un 1^{er} cycle délocalisé s'engagent à passer leur année à l'étranger dans un pays de la zone concernée par le cycle en question. Or les étudiants qui entrent dans ces 1ers cycles délocalisés ont le plus souvent 18 ans. Il peut arriver que deux ans plus tard, ils souhaitent finalement aller dans une autre zone. Il demande s'il y a une certaine flexibilité dans le choix de ses étudiants.

Richard DESCOINGS répond à Jean-Jacques Gabas que le séjour à l'étranger est pris en considération pour 60 crédits, qu'il s'agisse des stages ou des séjours universitaires. Il répond à Antoine Colombani que l'on peut encore améliorer la procédure. Il pense que l'un des points importants est de prendre à égalité les trois premiers choix d'universités des étudiants. Il faut

également une bonne harmonie entre le travail d'instruction et d'orientation par les chargés de mission et le rôle de la Commission. Pour ce qui est des exigences des partenaires universitaires de Sciences Po sur les niveaux de langues, les séjours d'études à l'étranger améliorent bien sûr la maîtrise d'une langue, mais ce n'est pas leur objet premier. En outre, les partenaires de Sciences Po souhaitent accueillir les meilleurs étudiants. Lorsque Sciences Po reçoit des étudiants étrangers, c'est également en souhaitant qu'ils soient parmi les meilleurs élèves des universités partenaires. Il ne croit pas qu'il soit dans l'intérêt des étudiants de les envoyer suivre des enseignements de très haut niveau en anglais lorsqu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue. Il n'est pas évident de s'adapter à un contexte très différent. Il ne faudrait pas en plus que la langue soit un handicap. En ce qui concerne la non validation de l'année à l'étranger, ce problème concerne un petit nombre d'étudiants. Les situations très diverses dans lesquelles ils se trouvent sont donc traitées au cas par cas. Pour l'année qui vient de s'achever, il n'y aura pas de non validation du séjour d'études. En revanche, il est possible que des sanctions soient demandées par une université d'accueil en cas de faute grave. Par exemple, le plagiat est pénalement réprimé en France. Mais la pression sociale et morale sur cette question est infiniment plus élevée qu'en France dans un certain nombre de pays, notamment les Etats-Unis. De telles fautes ne peuvent pas rester sans conséquences. En ce qui concerne les premiers cycles délocalisés, Richard Descoings fait remarquer qu'à 18 ans, les étudiants sont majeurs, qu'ils peuvent voter et se décider. Une réorientation n'est pas impossible, mais il faudrait qu'elle soit extraordinairement argumentée et fondée. Si ce n'était pas le cas, il y aurait un véritable contournement de l'objet même de ces 1^{ers} cycles. Il répond à Marion Miossec qu'un séjour dans une université non partenaire peut être envisageable. Là aussi, les demandes seront étudiées au cas par cas. Par exemple, si un étudiant souhaite passer une année à Kinshasa, sa demande sera considérée. La direction informera cependant la famille et l'étudiant des difficultés de la vie sur place. Le directeur évoque le cas d'un étudiant, parti passer une année à Jérusalem et qui a été tué dans un attentat terroriste. La direction a le devoir de prévenir les étudiants et leurs familles du danger potentiel qui existe dans un certain nombre de pays, sans compter la qualité même de leurs établissements universitaires.

Marina KUNDU répond à la question de Léonore Belghiti sur les frais supplémentaires. Ils sont très spécifiques. Si un étudiant suit un cours où il y a des coûts matériels, par exemple des frais de peinture, il devra payer un supplément pour ce genre de coûts. Si l'étudiant est logé sur le campus, il doit dans certains cas payer pour les repas. Par ailleurs, elle souligne que la procédure de présélection a été améliorée depuis le passage d'Antoine Colombani. On demande maintenant aux étudiants d'indiquer six universités au lieu de trois et sans hiérarchie entre ces six universités. De ce fait, l'année dernière, chaque étudiant a eu un de ses six choix.

Michel PEBEREAU pense qu'il faudrait cependant, dans une certaine mesure, tenir compte d'une hiérarchie. Par exemple, il faudrait satisfaire ceux qui ont indiqué une université en premier choix lorsque le nombre de demandes pour cette université est inférieur au nombre d'offres. C'est pour les universités pour lesquelles il y aurait un afflux excessif de demandes qu'il faudrait faire un *pool*. Il faudrait mener une réflexion pour affiner l'affectation des universités. En ce qui concerne les universités qui n'ont pas d'accord avec Sciences Po, il insiste sur les propos de Richard Descoings. Les conditions de séjour dans certains pays étrangers peuvent être très difficiles à appréhender quand on n'en a pas fait une expérience physique. Sciences Po est très ouvert aux accords de coopération. Il faudrait un cas très particulier pour qu'un étudiant parte dans une université avec laquelle Sciences Po n'a pas d'accord. Lorsqu'une université est intéressante et que les conditions de vie de la ville où elle se trouve sont satisfaisantes, un accord est possible. Les conditions de vie dans certains pays africains sont très particulières et très différentes de celles qu'on peut trouver en Europe, en Asie ou en Amérique latine.

Christian LARGER souhaite revenir sur le niveau de langue. Un certain nombre d'enseignants lui ont fait part de leurs difficultés à mener leurs cours-séminaires ou leurs conférences parce que certains étudiants étrangers n'ont pas un niveau de compréhension suffisant. Cela ralentit le rythme pour l'ensemble des étudiants. Ce sont des cas isolés. Mais cela montre qu'il est important que les

étudiants de Sciences Po envoyés à l'étranger aient un niveau de langue suffisant pour ne pas ralentir le processus pédagogique.

Patrice-Michel LANGLUME souligne qu'il est évident que l'aspect essentiel de la 3^{ème} année est l'expérience d'une vie à l'étranger. Soixante crédits sont accordés à l'issue de ce séjour. On peut penser que dans les universités, il y a un certain contrôle sur le travail effectué, qui est sanctionné par des notes. Pour les stages, il demande comment on contrôle la réalité et le sérieux du stage effectué, qui recevra également 60 crédits. On peut très bien imaginer qu'un étudiant, avec une certaine complicité de celui qui a accordé le stage, puisse passer la moitié de son séjour à visiter le pays.

Michel PEBEREAU pense que cela rejoint ce que disait Christian Larger. Il est important de nouer des relations avec la direction des ressources humaines de l'entreprise afin de s'assurer que les choses se font sérieusement. Ce n'est pas toujours facile.

Marina KUNDU admet que l'évaluation du stage selon la seule lettre du directeur du stage n'est pas forcément aisée. On constate de grandes différences entre les lettres d'évaluation envoyées par les responsables de stage. Une des personnes travaillant à Sciences Po Avenir peut demander plus d'informations lorsque ces lettres sont trop vagues. Sciences Po Avenir travail aussi en amont pour s'assurer que l'étudiant fera un vrai stage et pas des photocopies pendant huit mois.

Michel PEBEREAU souligne qu'il y a de moins en moins de « stages photocopies » dans les entreprises. Il pense que les cas de « stages tourisme » sont également rarissimes. Lorsqu'une entreprise paie un stagiaire, elle attend un certain service en retour. Au moins dans les grandes entreprises, les stagiaires effectuent de vrais travaux, qui sont souvent très intéressants. En outre, les entreprises utilisent aujourd'hui beaucoup les stages comme un moyen de recrutement. Pour être capable de recruter, il faut avoir fait travailler l'intéressé. Les entreprises ont évolué de telle manière que les cas d'anomalie doivent être rares. Mais ils peuvent exister.

Jean-Emmanuel COMBES ajoute qu'il y a une pression sociale qui met les stages sous haute observation de la part des salariés de l'entreprise. De plus en plus de gens s'intéressent à la nature et au contenu des stages dans les entreprises.

Michel PEBEREAU est entièrement d'accord. Il y a une telle demande de stages dans les entreprises que le fait d'être pris comme stagiaire est un privilège. Par voie de conséquence, les salariés, qui ont tous des relations qui seraient susceptibles d'être stagiaires, sont attentifs au fait qu'un stagiaire effectue bien son stage et ne soit pas là en touriste.

Jean-Jacques GABAS demande si les instituts de recherche à l'étranger prennent des stagiaires.

Richard DESCOINGS souligne que les étudiants de 1^{er} cycle qui vont à l'étranger ont 19 ou 20 ans et ont pour tout bagage deux années d'études supérieures. Ils ne présentent pas beaucoup d'intérêt pour les centres de recherche. En revanche, il existe des échanges avec des instituts de recherche pour l'école doctorale et pour les majeures de recherche en cycle du diplôme.

Patrice-Michel LANGLUME demande si ce sont les étudiants qui trouvent eux-mêmes leurs stages ou si c'est généralement Sciences Po Avenir qui propose des stages aux étudiants.

Marina KUNDU répond que Sciences Po Avenir a une offre de stages considérable. Les étudiants trouvent généralement leurs stages par ce biais.

Michel PEBEREAU revient sur la question posée par Manuel Bougeard. Il croit effectivement qu'à 18 ans, on a droit au remords. Certaines situations peuvent être réexaminées, mais cela doit rester exceptionnel.

IV. EXAMENS 2002 ET INFORMATIONS SUR LA RENTREE 2002-2003

a) Exposé

Guillaume PIKETTY rappelle que les dossiers envoyés aux membres du Conseil de Direction comprennent trois documents, dont deux ont fait l'objet de modifications liées au fait que les

inscriptions se poursuivent. Deux documents mis à jour figurent donc dans les dossiers qui viennent d'être remis aux membres du Conseil. Le premier document regroupe des informations statistiques sur l'année 2001-2002. On constate en premier lieu des taux de succès en fin d'année très élevés, aussi bien en 1^{er} cycle qu'en cycle du diplôme. A la fin de chaque année du 1^{er} cycle, les taux de réussite ont varié entre 98 % et 100 %. Cela s'explique par la très bonne qualité des étudiants, qui ont subi une sélection sévère pour entrer à Sciences Po. On constate en deuxième lieu que les étudiants du programme international en 2^{ème} année et du CIEP réussissent particulièrement bien. Ils sont de plus en plus nombreux à souhaiter rester ou revenir à Sciences Po, soit pour passer en cycle du diplôme, soit pour passer en 5^{ème} année. En 2001-2002, 139 étudiants du programme international ont obtenu suffisamment de crédits pour passer en cycle du diplôme. 82 d'entre eux ont souhaité le faire. La moitié d'entre eux sont restés à Sciences Po cette année. Les autres sont repartis dans leur université d'origine pour y terminer leur cursus avant de revenir à Sciences Po. Le troisième constat concerne le moment de la diplômation. La promotion 2002 était la première à avoir effectué la totalité du cycle du diplôme dans le système issu de la réforme. Sur 858 diplômés, 249 étudiants ont obtenu une mention bilingue. L'obtention de cette mention implique de valider un certain nombre d'enseignements dans une même langue. Seulement 64, 3 % des diplômés de juillet 2002 ont validé une majeure de spécialisation. C'est moins que ce que le Conseil avait imaginé en créant le système des majeures. Deux raisons expliquent cela. La première est qu'un certain nombre d'étudiants qui avaient choisi une majeure ont échoué à l'un des modules constituant cette majeure, tout en obtenant leur diplôme. La seconde explication est qu'un nombre important d'étudiants entrent à Sciences Po en ayant déjà un diplôme qui leur confère une certaine spécialisation. Ils arrivent à Sciences Po pour se construire un parcours à la carte qui ne débouche pas nécessairement sur l'obtention d'une majeure. Cela prouve *a posteriori* le bien fondé de la scolarité à la carte proposée aux étudiants.

Les deux autres documents sont des informations statistiques sur les procédures d'admission 2002 et un document provisoire pour les effectifs de l'année en cours. En ce qui concerne les procédures d'admission pour l'année 2002-2003, le nombre de candidatures à l'examen d'entrée en 1^{ère} année s'est stabilisé à un haut niveau après la hausse des années précédentes. Le nombre des étudiants admis au titre des conventions d'éducation prioritaire a augmenté. Ils étaient 17 l'année dernière et sont 33 cette année. Les 17 étudiants admis l'an dernier ont bien réussi leur année. 13 d'entre eux sont passés en 2^{ème} année sans difficulté et 2 autres sont passés avec quelques modules à rattraper. Seuls 2 d'entre eux ont dû redoubler la 1^{ère} année. C'est en raison de ces bons résultats et de l'augmentation du nombre de lycées candidats à un partenariat avec Sciences Po que le nombre d'étudiants admis dans ce cadre est passé de 17 à 33. On a constaté des taux d'augmentation très importants du nombre d'étudiants étrangers, qui s'expliquent par la montée en puissance des 1^{er} cycles délocalisés. En ce qui concerne l'admission en 2^{ème} année, le nombre de candidats et d'admis au titre de la mention très bien a diminué. Ces dossiers sont examinés par un jury composé d'Inspecteurs généraux de l'Education nationale. Cette année, ils ont constaté que les dossiers étaient moins convaincants que les années précédentes. En outre, les étudiants qui rejoignent Sciences Po en 2^{ème} année au titre de la mention très bien sont ceux qui se désistent le plus. Il s'agit souvent d'étudiants qui ont fait une première année en classe préparatoire aux grandes écoles et qui ont ensuite à arbitrer entre un éventuel passage en khâgne et leur entrée à Sciences Po. Enfin, ayant construit un 1^{er} cycle en trois ans et un cursus diplômant sur cinq années d'études, l'Institut souhaite qu'un nombre croissant d'étudiants suivent la totalité du 1^{er} cycle, d'où ce début de rééquilibrage vers la 1^{ère} année. On constate également une baisse du taux d'admission sur examen en 2^{ème} année. Là encore, le jury d'admission composé d'Inspecteurs généraux de l'Education nationale a jugé que le niveau des candidatures était moindre que les années précédentes. Pour les étudiants internationaux, on constate comme en 1^{ère} année des taux d'augmentation importants liés à la montée en puissance des 1^{ers} cycles délocalisés. Le nombre de candidats à l'entrée en programme international a augmenté, ainsi que celui des étudiants en accords d'échanges.

Pour l'admission en 4^{ème} année, le nombre de candidats, qui avait déjà augmenté de 13 % en 2001, a augmenté de 22 % en 2002. Le niveau de ces candidats a également augmenté. Le dernier admissible au printemps 2002 avait deux points de moyenne en plus sur les épreuves d'admissibilité que le dernier admissible de l'année 2001. Les choses sont nettement moins satisfaisantes en formation

continue diplômante. Le groupe de travail sur la démocratisation a réfléchi aux moyens de dynamiser cette procédure. En dépit des efforts de promotion en amont et de suivi personnalisé des salariés admis par cette voie, cette procédure se maintient au bas niveau qui a été le sien ces dernières années. Toujours en cycle du diplôme, le nombre de candidats et d'admis en CIEP a considérablement augmenté.

L'augmentation du nombre des candidatures et du niveau des candidats se constate également en 3^{ème} cycle. Le nombre de candidats à l'entrée en DEA a augmenté de plus de 30 %, passant de 703 à 916. Les taux d'admission, qui demeurent variables selon les DEA, ont baissé du fait de cet afflux de candidatures et de la volonté de sélection à l'entrée. Pour les DESS, le nombre de candidats est passé de 1079 à 1389 et le taux d'admission a également baissé. Un nouveau DESS a été créé. Il s'agit du DESS droit et globalisation, créé et organisé en partenariat avec Paris I.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste GOULARD constate un taux relativement important d'abandons et de redoublements dans les 1^{ers} cycles délocalisés. Il y a eu 4 abandons à Nancy, alors que à Paris, avec une population nettement plus importante, en a eu 7. Il demande comment expliquer ces abandons et les redoublements assez élevés à Dijon. En ce qui concerne l'admission au titre de la mention très bien, il demande s'il y a un débat sur la suppression de ce mode d'entrée à Sciences Po, qui lui paraît archaïque.

Guillaume PIKETTY répond qu'il faut mettre en rapport les difficultés que semblent connaître les étudiants admis en cycles délocalisés avec la spécificité de ces cycles. Les études s'y déroulent simultanément dans plusieurs langues, avec des programmes adaptés à chacune des zones géographiques concernées. Il espère que ces quelques difficultés seront provisoires.

Jean-Baptiste GOULARD lui demande s'il a des chiffres sur le nombre respectif d'étudiants étrangers et d'étudiants français qui abandonnent.

Guillaume PIKETTY répond qu'il les donnera à la prochaine séance.

Richard DESCOINGS répond en ce qui concerne les mentions très bien. Il souligne que ce mode d'admission a permis d'étendre le recrutement national des étudiants de Sciences Po et de donner leur chance à des étudiants venant d'autres académies que celles de l'Ile-de-France. Il ajoute qu'il y a plus d'étudiantes que d'étudiants qui obtiennent une mention très bien, ce qui permet aussi d'atteindre la parité. Il ne pense pas que ce mode de recrutement soit archaïque.

Jean-Baptiste GOULARD estime que dans ce cas, c'est l'examen d'entrée en 1^{er} cycle qui l'est, puisqu'il empêche les étudiants qui ne sont pas d'Ile-de-France d'entrer à Sciences Po.

Michel PEBEREAU souligne que Sciences Po a une forte attraction, rendue possible par l'existence de ce mode d'admission qui est connu sur l'ensemble du territoire national. Les lycéens sont très attachés à cette procédure.

Serge BERSTEIN fait remarquer que 2001-2002 a été la première année où il y a eu des étudiants accomplissant à la fois leur 5^{ème} année et un DEA. Il a constaté que les étudiants entrés en 5^{ème} année sont déstabilisés par le style d'enseignements en DEA, qui est beaucoup plus souple que celui des conférences en cycle du diplôme, qui sont très régulièrement contrôlées. Il précise que sa remarque concerne les étudiants en DEA d'histoire et qu'il ignore si elle s'applique aux autres DEA de Sciences Po. Il lui semble que ces étudiants, parce qu'ils sont dans l'ensemble plus jeunes que ceux qui entrent en DEA par d'autres voies, ont besoin d'être beaucoup plus contrôlés et suivis que la moyenne des étudiants en DEA. Si on veut que le système soit efficace, c'est un élément à prendre en compte. Cette année, le nombre des candidats à ce mode d'entrée en DEA a augmenté. Serge Berstein a l'intention de signaler à ses collègues les noms de ces étudiants, afin que les directeurs de recherche les suivent de plus près.

Jean-Emmanuel COMBES souhaite revenir sur la répartition des diplômés de Sciences Po. Il est frappé par la faiblesse des effectifs qui obtiennent leur diplôme avec une majeure entreprises.

L'entreprise est assez loin dans le classement des majeures les plus demandées. Il sait qu'un certain nombre de diplômés qui n'ont pas choisi de majeure sont entrés à Sciences Po en ayant déjà une formation tournée vers l'entreprise. Il sait également qu'un certain nombre de majeures qui ne sont explicitement entreprise participent à la formation d'étudiants qui se destinent à l'entreprise. Mais en ce qui concerne la moitié de cette promotion qui est issue du 1^{er} cycle, et pour laquelle le diplôme de Sciences Po est majeur pour la compréhension du cursus suivi, il se demande s'il ne faudrait pas créer une meilleure articulation entre le 1^{er} cycle et le cycle du diplôme pour aider les étudiants à mieux comprendre ce que peut être la logique d'une formation à l'entreprise. Il pense notamment à des enseignements de 1^{er} cycle qui peuvent sensibiliser à la vie de l'entreprise. Par ailleurs, il pense que l'on pourrait créer une communauté de réflexion regroupant la direction, des enseignants et des étudiants, pour voir comment on pourrait rendre plus visible la façon dont on prépare à l'entreprise à Sciences Po. Cela aurait également une incidence sur la compréhension du cursus de Sciences Po par les entreprises. Cela leur permettrait de comprendre comment devenir de meilleurs acteurs aux côtés de Sciences Po pour faciliter le recrutement de maîtres de conférence. En outre, elles pourraient participer à l'effort financier, afin de pouvoir accueillir des diplômés bien formés. C'est une question importante. La publication de la liste des majeures choisies pourrait avoir des effets dévastateurs pour une institution comme Sciences Po, dont 75 % des diplômés s'orientent vers l'entreprise.

Marion MIOSSEC souhaite aborder la question des étudiants qui n'ont pas obtenu leur diplôme à cause des défaillances d'assiduité, quand l'administration a invalidé le nombre de crédits accordés par les enseignants pour cause d'absences en conférence. Elle demande si on juge vraiment utile de redoubler une année pour quelques heures d'absence en conférence de langue ou d'économie.

Christian LARGER pense que l'augmentation du nombre de candidats en 3^{ème} cycle est pour une part liée au fait que la conjoncture économique est très difficile et que les étudiants prolongent leurs études. Il demande si son impression est partagée. Par ailleurs, il est frappé par le taux d'abandons de près de 5 % en 4^e année et de 10 % en CIEP, quand on sait combien il est difficile d'entrer à Sciences Po. Il demande quelles en sont les raisons.

Amélie de CREPY-ALEXIS souhaite revenir sur la situation des étudiants qui font un DEA en même temps que leur 5^{ème} année de l'IEP et qui ont rencontré des difficultés en cours d'année. Elle se demande si pourrait-être organisée une réunion des responsables de la 5^{ème} année et des responsables des 3^{ème} cycles concernés pour rechercher comment pallier à ces difficultés.

Antoine COLOMBANI revient sur le décalage qui existe, surtout dans la perspective de l'harmonisation européenne du 3-5-8, entre les étudiants qui entrent en 1^{er} cycle et ceux qui entrent en cycle du diplôme et qui sont déjà diplômés de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le fait que le 1^{er} cycle de Sciences Po ne débouche sur aucun diplôme est de plus en plus difficile à admettre. S'il était diplômant, le 1^{er} cycle serait mieux identifié au niveau national et international.

Patrice-Michel LANGLUME appuie la proposition de Jean-Emmanuel Combes. Il serait bon que dans un prochain Conseil, Guillaume Piketty puisse faire une présentation plus approfondie sur la question des majeures. Il souhaite notamment voir si un grand nombre d'étudiants ont souhaité valider une majeure mais n'ont pu le faire à cause d'un module raté. Il faudrait voir où se situent les échecs. A peine 12 % des étudiants ont obtenu le diplôme avec des majeures orientées vers l'entreprise. Cela constitue un vrai problème.

Richard DESCOINGS est d'accord sur la proposition de Jean-Emmanuel Combes. Il est important de créer une communauté de réflexion sur les majeures entreprise. Il faut également réunir les chargés de mission qui s'occupent des majeures de spécialisation et les responsables de DEA pour voir quelles sont les difficultés réelles et comment on peut améliorer le système. Il répond à Marion Miossec que l'administration n'a pas la compétence juridique pour invalider les crédits. C'est un jury académique qui prend les décisions. Il ignore s'il est pertinent pour un étudiant de redoubler ou non. Mais il sait qu'il est très impertinent de ne pas respecter ses engagements. C'est ce qui s'est passé pour les étudiants dont le jury a estimé qu'ils n'avaient pas rempli leurs obligations de scolarité. Cela relève de la responsabilité propre de chaque étudiant. En ce qui concerne les abandons, il estime qu'un taux d'abandons de 5 % n'est pas élevé. Le taux d'abandons de 10 % en CIEP est plus significatif. Il

explique que beaucoup d'étudiants étrangers ont posé leur candidature dans plusieurs établissements et ont fait un choix au dernier moment.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2002

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications.

La séance est levée à 9 h 58.